

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 9 (1864)

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Table des matières.

---

	Page
I. Lois, ordonnances et règlements . . . . .	1
II. Subdivisions et fonctionnaires de l'Administration militaire . . . . .	4
1. Commissariat des guerres supérieur . . . . .	4
2. Adjoint du Département militaire pour le personnel et instructeur-chef de l'infanterie . . . . .	5
3. Chancellerie du Département militaire . . . . .	5
4. Direction de la régie des chevaux à Thoune . . . . .	7
III. Commissions spéciales . . . . .	8
IV. Personnel d'instruction . . . . .	9
V. Places d'armes fédérales . . . . .	9
VI. Ecoles du génie . . . . .	12
<i>a.</i> Recrues . . . . .	12
<i>b.</i> Cours de répétition . . . . .	12
<i>c.</i> Aspirants . . . . .	14
VII. Ecoles d'artillerie . . . . .	15
<i>a.</i> Ecoles de recrues . . . . .	15
<i>b.</i> Cours de répétition . . . . .	16
<i>c.</i> Instruction des cadres à l'école centrale . . . . .	18
<i>d.</i> Cours spécial du train . . . . .	19
<i>e.</i> Cours de balistique . . . . .	19
<i>f.</i> Cours de pyrotechnie . . . . .	19
<i>g.</i> Cours d'officiers subalternes d'état-major d'artillerie . . . . .	20
<i>h.</i> Aspirants-officiers d'artillerie . . . . .	20
<i>i.</i> Effectif général de l'artillerie . . . . .	21
VIII. Instruction de la cavalerie . . . . .	21
<i>a.</i> Recrues . . . . .	21
<i>b.</i> Cours de répétition . . . . .	22
<i>c.</i> Aspirants . . . . .	23
<i>d.</i> Effectif de l'arme . . . . .	23

	Page
IX. Instruction des carabiniers . . . . .	23
<i>a.</i> Recrues . . . . .	23
<i>b.</i> Cours de répétition . . . . .	24
<i>c.</i> Effectif de l'arme . . . . .	25
.X. Ecoles d'instructeurs d'infanterie . . . . .	25
XI. Ecoles d'aspirants-officiers d'infanterie . . . . .	26
XII. Cours de sapeurs d'infanterie . . . . .	27
XIII. Ecoles de tir pour l'infanterie . . . . .	27
XIV. Cours du Commissariat . . . . .	27
XV. Instruction du personnel sanitaire . . . . .	28
XVI. Reconnaissances d'officiers de l'état-major fédéral .	29
XVII. Cours spécial pour les officiers de l'état-major fé- déral . . . . .	29
XVIII. Ecole militaire centrale . . . . .	30
XIX. Rassemblement de troupes . . . . .	31
XX. Instruction dans les Cantons . . . . .	34
XXI. Tableau synoptique des troupes instruites et de leurs jours de service . . . . .	35
XXII. Administration du Commissariat . . . . .	36
<i>a.</i> Service des subsistances . . . . .	36
<i>b.</i> Service vétérinaire . . . . .	37
<i>c.</i> Chevaux de régie . . . . .	38
<i>d.</i> Résultats généraux du compte de l'Administra- tion militaire . . . . .	40
1. Dépenses ordinaires . . . . .	42
2. Dépenses extraordinaires . . . . .	43
XXIII. Pensions napolitaines . . . . .	46
XXIV. Administration du service sanitaire . . . . .	46
XXV. Administration de la justice . . . . .	48
XXVI. Matériel de guerre . . . . .	49
A. De la Confédération . . . . .	49
1. Matériel du génie . . . . .	49
2. Matériel de l'artillerie . . . . .	49
3. Laboratoire des artificiers . . . . .	50
4. Atelier de construction . . . . .	50
5. Nouveau fusil d'infanterie . . . . .	50
6. Transformation des fusils lisses et de leur munition . . . . .	50
7. Arsenaux et magasins . . . . .	51
B. Des Cantons . . . . .	51
XXVII. Contrôle des poudres . . . . .	51

	Page
XXVIII. Essais de tir et travaux d'artillerie . . . . .	52
XXIX. Carte topographique . . . . .	55
XXX. Ouvrages de fortifications et routes des Alpes . . . . .	56
XXXI. Officiers envoyés en mission . . . . .	57
XXXII. Etat de l'armée fédérale . . . . .	58
<i>a.</i> Etat-major fédéral . . . . .	58
<i>b.</i> Troupes . . . . .	58
XXXIII. Recrutement des armes spéciales . . . . .	61

---